

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Carrefour des amis inc.	Numéro de permis 2019629	Date d'inspection Le 29 avril 2021	
Nom de l'établissement Garderie Carrefour des amis		Numéro de téléphone (506) 542-1907	
Adresse 806 rue École Beresford NB E8K 1V5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	30 avr. 2021	29 avr. 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visite faite à l'établissement pour un suivi d'inspection.</li> <li>- Le ratio fut respecté lors de la visite.</li> <li>- Une nouvelle table à langer à été placée dans la salle de bain des 2ans, des espaces pour les effets personnels des enfants sont en place. Le tout est conforme à la loi des services à la petite enfance.</li> <li>- Une nette amélioration a été observée dans les portfolios, des observations ont été documentées, des activités ont été montées en suivant l'intérêt des enfants.</li> </ul>			

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 29 avril 2021

Date

original signé par

Allain Hachey

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 29 avril 2021

Date